



## COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

### Séance Restreinte du 8 février 2024

**Présidence de :** Monsieur MORICE Jean-Paul

**Présents :** Messieurs HUGUET Marcel et LEBASTARD Pascal.

**MATCH COUPE SENIORS FEMININES FOOT A 7 – POULE UNIQUE : GJ LA VAUNOISE 1 / RENNES ASPTT 2 du 04/02/2024 :**

La Commission,

Pris connaissance du dossier,

Constate qu'une réclamation d'après match a été posée sur la FMI par l'équipe GJ LA VAUNOISE 1 sur la participation de l'ensemble des joueuses de l'équipe RENNES ASPTT 2, certaines joueuses étant susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas le même jour ou le lendemain, et du dossier comportant :

- La feuille de match
- Le mail de confirmation de réserve du GJ LA VAUNOISE en date du 05/02/2024
- FMI du 28/01/2024 en D2 FEMININES – POULE A : RENNES ASPTT 1 / ST MEEN ST ONEN US 1

La dit recevable,

Après vérification des feuilles de match constate que les joueuses CAMUS Clara, DIANDUAKILA NSUNGI Marlene, GUILLOUX Gwendoline, LE GOUX Anaïs et LUCAS Julie ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure RENNES ASPTT 1, qui ne jouait pas le même jour ou le lendemain,

**En conséquence, donne match perdu par pénalité à l'équipe RENNES ASPTT 2 et dit l'équipe GJ LA VAUNOISE 1 qualifiée pour le tour suivant.**

**Dit le club de RENNES ASPTT redevable des frais de dossier et d'une amende de 30€ .**

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel, afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, **le délai d'appel est ramené à deux jours à compter du lendemain du jour de la notification ou de la publication de la décision.**

Un appel n'est suspensif qu'en matière de paiement d'amende et, ne saurait faire obstacle au déroulement d'un calendrier (Art. 95 – 2 des règlements LBF)

Le Président de séance  
Jean Paul MORICE

**DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL**

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - [secretariat@foot35.fff.fr](mailto:secretariat@foot35.fff.fr) - [www.foot35.fff.fr](http://www.foot35.fff.fr)

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64